

08 fév 2024 -16:52

Les vétérinaires reçoivent une compensation pour leur rôle dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens (AMR)

La Belgique a des normes élevées en matière de santé animale. Les vétérinaires travaillant dans le secteur des animaux utilitaires (volailles, porcs, bovins et veaux vendus en boucherie) jouent un rôle important à cet égard. Ils signalent les symptômes des maladies transmissibles et veillent à ce que notre pays soit exempt de certaines maladies animales telles que la tuberculose bovine, la brucellose ou la peste porcine africaine. Pour la première fois depuis 30 ans, les tarifs des visites réalisées pour le compte des autorités dans les exploitations agricoles ont été significativement augmentés grâce à des négociations entre les organisations vétérinaires, les organisations agricoles et les autorités. Le financement est assuré par le Fonds sanitaire, qui est constitué à 100 % par les contributions des éleveurs.

Des partenaires clés dans la politique des antibiotiques

Les vétérinaires jouent un rôle important dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens chez les animaux. L'utilisation vétérinaire d'antibiotiques peut entraîner une résistance chez les animaux eux-mêmes et, par transmission à l'homme, constituer une menace pour la santé publique. L'utilisation d'antibiotiques dans le secteur a déjà été réduite de 58 % depuis 2011.

Le plan d'action national One-Health pour la lutte contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2024 comprenait une action visant à reconnaître les vétérinaires d'exploitation pour leur engagement dans ce domaine. Le gouvernement fédéral a débloqué 340 000 euros sur 3 ans (2022-2024) pour les indemniser. Les vétérinaires d'exploitation, qui ont un rôle de coach de première ligne, recevront une compensation via le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement si l'utilisation d'antibiotiques dans les exploitations qu'ils accompagnent est faible par rapport à des exploitations similaires.

Un rôle reconnu et apprécié

"Les vétérinaires sont des acteurs importants pour l'observation et le suivi de la situation sanitaire en termes de maladies animales. Depuis 2010, un groupe de travail tente d'harmoniser et d'améliorer le traitement de leurs honoraires. Un accord a enfin été conclu en 2022, accord qui est retranscrit dans le présent arrêté. Je salue la conclusion de cet accord, qui permettra une harmonisation et une revalorisation des prestations officielles des vétérinaires en plus en tant que coachs de première ligne pour l'utilisation des antibiotiques dans une approche « One Health » souligne le Vice-Premier et Ministre de l'Agriculture, David Clarinval.

Son collègue, Frank Vandenbroucke, Vice-premier Ministre et Ministre de la Santé publique, considère : *"cet incitatif financier comme une reconnaissance pour les vétérinaires d'exploitation pour le rôle consultatif qu'ils assument en tant que coachs de première ligne. Une bonne utilisation des antibiotiques est et reste importante pour les humains et les animaux".*

Les autorités, les responsables politiques et les éleveurs soutiennent les vétérinaires pour qu'ils continuent à jouer leur rôle important et apprécié dans la préservation de la santé animale et la lutte contre la résistance aux antimicrobiens à un niveau élevé et s'engagent dans une collaboration à long terme.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Avenue Galilée, 5 bte 2
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Annelies Wynant
Porte-parole (NL)
+32 2 524 97 38
+32 485 73 44 05
annelies.wynant@health.fgov.be